

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Date de convocation :**

18/09/2025

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Jérôme PARRILLA, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Béatrice GONZALEZ, Yasmine SEBAHOUI, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain MARGALET (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES).

Absents : Annabelle ALESSANDRIA, Frédéric CRAVO, Mélissa OBBIH, Marielle ALONSO, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/64 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.

Le comptable public de la commune nous a transmis une liste de créances non payées depuis plus de deux ans. Il nous demande de passer ces titres en non-valeur.

Le Maire propose donc de prendre la délibération correspondante.

Compte	Montant
6541	11 194,74 €

Les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces montants sont d'ores et déjà ouverts pour l'exercice 2025.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE de prononcer l'admission en non-valeur des créances ci-dessus pour 11 194,74 €

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 25 septembre 2025

Le Maire,




W. BURGHOFFER